



S'INFORMER POUR ALLER PLUS LOIN

Devenez vendeur spécialisé en pharmacie



Le vendeur spécialisé travaille sous la responsabilité du pharmacien. Un secteur de produits parapharmaceutiques lui est attribué. Il en réalise les ventes. Plus largement, il accueille, renseigne et sert le client. Il le redirige vers un pharmacien ou un préparateur en pharmacie pour la délivrance des ordonnances et des médicaments.

ACTIVITES

Relation clientèle

- Accueillir le client.
- Informer et conseiller le client sur les produits parapharmaceutiques.
- Vendre au client les produits adaptés à ses besoins.
- Mettre en œuvre la politique commerciale et marketing définie par le titulaire.

Animation commerciale du point de vente

- Organiser l'espace de vente.
- Optimiser l'offre produit.
- Mettre en œuvre une politique commerciale pour le rayon.
- Organiser des animations en lien avec les laboratoires dermo-cosmétique.
- Réaliser des vitrines.

Approvisionnement des rayons

- Gérer les stocks.
- Réassortir les rayons.
- Vérifier les dates de péremption.
- Passer les commandes auprès des commerciaux.

ACCES AU METIER

Pas de diplôme obligatoire pour exercer le métier mais une formation est recommandée.

Plusieurs formations sont possibles :

- BAC PRO Métiers du commerce et de la vente, il est orienté tous commerce mais un contrat d'apprentissage peut être réalisé en pharmacie. De plus, il est reconnu par la convention collective de la pharmacie d'officine et donne accès à la qualification de vendeur ;
- BAC PRO Esthétique Cosmétique Parfumerie.

- BTS Diététique et nutrition, il permet à son titulaire et à la pharmacie de délivrer des conseils à la clientèle en matière de nutrition.

Seules les certifications inscrites au RNCP et en cours de validité, lors de la rédaction de cette fiche, sont répertoriées.

Cette liste est susceptible d'évoluer.

Pour plus d'informations, consulter le site de France Compétences.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

En pharmacie, l'évolution professionnelle possible est de devenir préparateur en pharmacie.

Pour cela, l'obtention du DEUST préparateur/technicien en pharmacie est obligatoire.

La formation se déroule en alternance sous contrat de travail.

STATUT ET CONDITIONS D'EXERCICE

Le métier s'exerce sous statut salarié et relève de la catégorie « employé ». Métier de contact avec la clientèle, il se réalise essentiellement debout. Les pharmacies sont ouvertes le samedi et connaissent des plages horaires d'ouverture quotidienne assez étendues.



DONNEES SUR L'EMPLOI

19 719 pharmacies d'officine employeuses.

141 076 salariés.

10 % de salariés avec un statut d'employé, dont :



41 %
- 35 ANS



84 %
FEMMES



71%
TEMPS
COMPLET

71,5%
CDI



REMUNERATION

Minimum conventionnel, janvier 2025, coefficient 200. Brut mensuel, 35h/semaine 1 855,96 €



ALLER PLUS LOIN

- www.orientation.com
- convention collective de la pharmacie d'officine
- OMPL
- Études et baromètres